

Le paiement des RTT bientôt exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, s'est montré ouvert à la monétisation des jours de RTT travaillés. Un amendement Renaissance propose d'étendre à leur rachat les mesures d'exonération fiscale et sociale applicables aux heures supplémentaires.



Quelque 14,5 % des salariés à temps complet sont en forfait jours. Photo Laurent Grandguillot/RÉA

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Ne pas compter ses heures, c'est ne pas avoir d'heures supplémentaires. Ce principe a prévalu lors de la création des forfaits jour, au tournant des années 2000, lors du passage aux 35 heures. La législation s'est depuis assouplie à plusieurs reprises, facilitant le rachat des jours de RTT dont bénéficient les 14,5 % de salariés à temps complet dont le temps de travail est décompté en jours (pour beaucoup des cadres, mais pas que). Mais la rémunération de ces jours rachetés n'a pas été calquée sur celle des heures supplémentaires.

Ces dernières sont en effet majorées de 25 %, selon la loi, et au minimum de 10 % en cas d'accord collectif. C'est ce minimum seulement qui s'applique aux jours de RTT. Contrairement aux jours rachetés, les « heures sup » bénéficient aussi, depuis 2018, d'une exonération de cotisations sociales salariales et d'impôt sur le revenu, sous un pla-

fond que la future loi sur le pouvoir d'achat va porter de 5.000 à 7.500 euros. S'y ajoute, pour les employeurs de moins de 20 salariés, une déduction forfaitaire sur leurs cotisations patronales.

Différence de traitement

Cette différence de traitement pourrait bien disparaître, au moins temporairement. « Sur la valorisation du travail, vous trouverez toujours une oreille attentive et un esprit constructif au sein de la majorité et du gouvernement », a affirmé lundi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, au démarrage du débat sur le projet de loi sur le pouvoir d'achat, citant les « propositions sur les heures supplémentaires et sur le possible rachat des RTT ».

Celui-ci a fait l'objet d'un amendement de Marc Ferracci, député Renaissance. Mais il a été jugé irrecevable. Le débat va ressurgir lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative qui démarre ce jeudi dans l'hémicycle du Palais Bourbon. Les députés de la majorité présidentielle viennent en effet de déposer un amendement à ce

texte qui prévoit un alignement du régime social et fiscal des rachats de RTT sur celui des heures supplémentaires, soit une exonération des cotisations sociales salariales et d'impôt sur le revenu. Cela s'ajouterait au forfait sur les cotisations patronales pour les employeurs de moins de 20 salariés.

La mesure serait temporaire : elle ne concernerait que les RTT

« Sur la valorisation du travail, vous trouverez toujours une oreille attentive et un esprit constructif au sein de la majorité et du gouvernement. »

BRUNO LE MAIRE
Ministre de l'Economie

acquises entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Elle ressemble beaucoup au régime transitoire encourageant le rachat de jours de RTT mis en place à la fin de 2007 sous Nicolas Sarkozy. Avait alors été votée la possibilité de racheter jusqu'à 10 jours de RTT non pris dans l'année, avec des exonérations sociales et fiscales à la clé. Initialement prévu pour s'appliquer sur 2007 et 2008, le dispositif avait été prolongé en 2009.

Scénario d'un dispositif transitoire

Cela suffira-t-il à convaincre des députés LR ? Le scénario d'un dispositif transitoire n'est pas le seul qui sera discuté dans les prochains jours. Un autre amendement au projet de budget rectificatif a été déposé par la droite. Gagé lui aussi par une hausse de la taxe sur les tabacs, il est plus radical puisqu'il prévoit que le rachat de jours ou demi-jour de RTT soit « exonéré d'impôt sur le revenu ainsi que de toute cotisation et contribution d'origine légale ou d'origine conventionnelle rendue obligatoire par la loi ».

La Nupes dans un dialogue de sourd autour du pouvoir d'achat

Si l'alliance de gauche, tout comme la macronie, dit être ouverte au dialogue, des désaccords de fond empêchent pour l'instant tout compromis sur le projet de loi sur le pouvoir d'achat débattu à l'Assemblée.

Alexandre Rousset
avec I. Co. et I. F.

Des salaires ou des chèques ? Depuis le début des discussions à l'Assemblée sur le projet de loi censée protéger le pouvoir d'achat des Français en cette période de forte inflation, des divergences de fond sont apparues entre la majorité présidentielle et les 151 députés de l'alliance de gauche (Nupes), bloquant pour l'instant tout espoir de compromis.

Si ces derniers partagent l'avis de l'exécutif sur l'urgence de soulager le porte-monnaie des Français, ils reprochent à ce projet de loi de faire la part belle aux aides ponctuelles (triplement de la prime Macron, chèque énergie ou alimentaire...) là où ils voudraient voir gonfler les salaires. Le texte comporte bien quelques revalorisations, comme celle des retraites, des minima sociaux (4 %), et du point d'indice des fonctionnaires (3,5 %), mais elles sont jugées insuffisantes par l'alliance de gauche, qui plaide pour un SMIC à 1.500 euros et une augmentation de 10 % du point d'indice des fonctionnaires.

Amendements rejetés

« Avec des chèques, des primes désocialisées, vous ne vous créez pas de droit à la retraite, vous ne vous créez pas de droit au chômage. Le gouvernement prétend donner d'une main, mais il reprend de l'autre en réduisant les droits des chômeurs et des retraités », résumait ainsi le chef des députés socialistes, Boris Vallaud, dans un entretien aux « Echos ».

Mais les parlementaires de la Nupes l'assurent, ils ne sont pas fermés à la discussion. « Nous

avons rédigé notre propre texte sur le pouvoir d'achat et notre propre budget rectificatif. Le gouvernement peut piocher dedans », indique l'Insoumis Eric Coquerel, président de la commission des Finances. Selon lui, la main tendue par la majorité présidentielle n'en est pas vraiment une : « On a surtout l'impression que le gouvernement propose des compromis, mais sur la base de sa politique », a-t-il souligné mardi devant l'association des journalistes économiques.

Preuve, selon eux, de l'insincérité des macronistes, les élus Nupes ont déploré mardi qu'aucun de leurs amendements n'ait été retenu lors des débats. « Moi-même j'ai défendu ce qu'on appelle un amendement de repli, au moins que ces primes puissent cotiser pour la retraite, la Sécurité sociale, mais refus, refus, refus », a regretté sur France 2 le député communiste Fabien Roussel.

Un test pour la Nupes

De quoi échauder les parlementaires de gauche soucieux de peser à l'Assemblée, et particulièrement sur ce texte. Mais ils le savent, leur marge de manœuvre est terriblement limitée. Alors que le pouvoir d'achat est plus que jamais la priorité des Français, bloquer l'adoption d'un texte sur ce sujet renverrait à coup sûr une image désastreuse à l'opinion. « Je ne peux pas voter pour la hausse du point d'indice de 3,5 %. Mais je ne peux pas voter contre non plus », résume un député socialiste.

Une situation pour le moins inconfortable qui pourrait aussi faire vaciller l'alliance LFI-PCF-EELV-PS. Si certains d'entre eux souhaitent maintenir coûte que coûte le bras de fer avec le gouvernement dans l'espoir de le faire céder, d'autres pourraient être tentés de lâcher du lest pour se donner une image d'opposition « responsable » et « constructive ». Le vote de chacun des 151 députés Nupes sur ce texte sera riche d'enseignements. ■